



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 46

Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps les Craon), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin les Anges).

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeville), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU

Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON

Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-02/20 : FINANCES

Séance du : 24 février 2025

OBJET 2025-02/20 : FINANCES

VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2025 - Annexe

M. **Maxime CHAUVIN**, Vice-président en charge des Finances et de la Commande Publique, indique au Conseil communautaire, que la commission Finances, lors de sa réunion du 29 janvier 2025, a étudié les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025, après avis des commissions concernées.

Les propositions d'attribution de subventions sont présentées en *Annexe*.

Considérant la proposition de la Commission Finances en date du 29 janvier 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 3 février 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

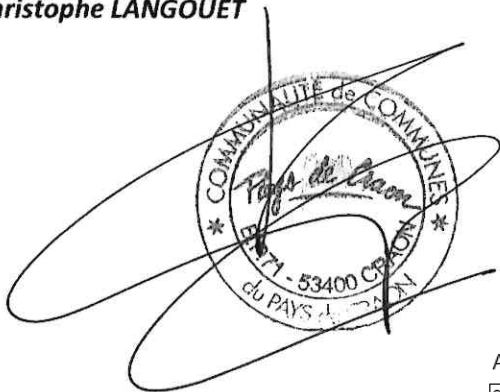
À l'unanimité (46 VOTANTS)

- ⇒ **VOTE** les subventions 2025 telles que présentées en annexe,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder au versement de ces subventions.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 février 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Philippe CHANCEREL*



Handwritten signature of Philippe Chancerel, the secretary of the meeting.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250224-DELIB20250220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

